Publié par le Centre International
de Référence pour les droits de l'enfant
privé de famille

Bulletin mensuel

N° 189
FEVRIER-MARS 2015

EDITORIAL

Les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants célèbrent leur cinquième anniversaire

Cinq ans après l'acceptation des Lignes directrices à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), cette double édition est un bref rapport d'avancement sur la situation des enfants en besoin de protection de remplacement, ou en risque de l'être.

A cinq ans, on s'attend à une certaine autonomie, avec derrière soi les défis habituels du nourrisson tels que la percée des dents, l'accomplissement des principales étapes de développement et les épreuves à venir. De la même manière, l'acceptation des Lignes directrices par l'AGNU fin 2009 a entraîné des succès et des défis pour la réforme de la protection de remplacement, dont certains sont soulignés ci-après.

Premiers "mots"

Comme pour la naissance d'un enfant, l'excitation et des activités de sensibilisation ont entouré la naissance des Lignes directrices. En plus des six langues officielles des Nations Unies (NU), les Lignes directrices ont fait l'objet d'une vague de traductions et diverses versions dédiées aux enfants et aux professionnels ont été publiées.

Par ailleurs, comme avec les frustrations d'un nourrisson qui ne peut pas encore parler, la compréhension d'un certain jargon utilisé dans les Lignes directrices a mené à des discussions - en particulier sur les significations exactes de termes tels que *placement en institution* et *institutions*. Du temps a parfois été perdu à cause d'une approche contraignante et restrictive, en opposition avec la volonté des Lignes directrices de mettre l'accent sur la qualité de la prise en charge. Les aspects terminologiques ont, dans une certaine mesure, été traités par la publication *"Caractéristiques de la prise en charge formelle"* (voir bulletin n° 176 octobre 2013).

Premiers "pas"

De nombreux pays ont franchi des premiers pas encourageants en procédant à un examen de leurs systèmes à la lumière de ces nouveaux standards internationaux relatifs à la nécessité et à l'adéquation de la protection de remplacement. C'est ainsi que de récentes initiatives ont pu être observées notamment au Libéria qui a procédé à une révision de son système de prise en charge alternative (voir page 3) ou encore au Mexique où une nouvelle loi sur la prise en charge alternative a été promulguée dans la capitale, conformément aux Lignes directrices. Par ailleurs, d'autres acteurs ont mené d'importantes recherches sur des thématiques des Lignes directrices telles que la pauvreté, cause de séparation (voir page 11) et le recours à des tuteurs pour les enfants victimes de trafic (voir page 10), sans pour autant se référer au texte. Bien que l'analyse et les conclusions de ces recherches soient très utiles, elles auraient été renforcées par un point d'ancrage tel que les Lignes directrices.

Pour stabiliser ces premiers pas, le Manuel intitulé *"En marche vers la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants"* a été publié afin de fournir des exemples de politiques et de pratiques permettant la mise en œuvre des Lignes directrices. Au jour d'aujourd'hui, ce manuel est disponible en huit langues, d'autres traductions sont en préparation.

Premières "embûches" et "réalisations"

Lorsque les Lignes directrices ont atterri, elles ont rencontré d'importants obstacles - réalités malheureusement rencontrées par des millions d'enfants pris en charge - tels que le manque d'alternatives basées sur la famille et la confiance excessive accordée au placement en institution. C'est au cours de cette période délicate que les Lignes directrices ont accompli des progrès majeurs, montrant ainsi leur pertinence et leur flexibilité. Des solutions pratiques pour les enfants porteurs de handicaps placés en institutions (voir page 13) ou encore pour les enfants concernés par des situations d'urgence telles que l'épidémie d'Ebola (voir page 5) ont ainsi été mises en place. De même, les Lignes directrices ont fourni un cadre solide pour le lobbying et la protection de groupes vulnérables tels que les enfants migrants (voir page 8).

Premier "examen"

Comme pour tout enfant, les consultations de routine chez le pédiatre ont pour objectif de voir que les étapes habituelles ont bien été franchies. A cette fin, le fait que divers organes des NU - tels que le Comité des droits de l'enfant - et organismes régionaux - tels que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant - ont examiné l'application des Lignes directrices par les Etats a été très utile. En outre, un outil de contrôle et de suivi (voir page 7) a été développé pour venir en aide aux pays. Quant à la question de la mise à disposition des ressources pour les carences identifiées, elle reste entière.

Nous pensons qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Dans cette optique, le SSI est en train de planifier avec un grand nombre de partenaires l'organisation d'un évènement, en marge du Conseil des droits de l'homme, intitulé "investir dans les enfants et leurs familles pour prévenir la séparation inutile". Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble et de voir l'impact fructueux des Lignes directrices dans les années à venir sur le nombre croissant d'enfants vivant dans des environnements familiaux et communautaires.

L'équipe du SSI/CIR
Février/Mars 2015